

Conseil aux entreprises et Formation continue

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 47 00986 47 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine. Application de l'article R. 6351-6 du Code du travail. N° RNE : 0470000V

Gérer la paie et les formalités du personnel

Durée: 12 journées de 7 h/j (84 h)

Sessions: 2 jours / semaine

Du 18 juin au 01 août 2024

Lieu: 100% en distanciel

Public concerné : Collaborateurs ou assistants des services paie et RH dans le secteur privé

Prérequis : 2 ans d'expérience ou plus dans un service administratif, comptable ou juridique

Animateur(trice): Comptable diplômé(e) Bac+5 minimum + compétences professionnelles

Action et sanction de l'action :

Action: article L. 6313-1-1° du Code du travail Sanction: Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation, Certification de réalisation.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Plateforme avec solutions d'accessibilité

Modalités et délais d'accès :

A réception du formulaire d'inscription, convention de formation, à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 10 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive.

Compétences visées: Etablir les bulletins de paie pour l'ensemble du personnel dans le secteur privé. Procéder aux formalités administratives de la gestion sociale.

Tarif: 6 468,00 € (Six mille quatre cent soixantehuit euros) / apprenant, soit 77,00 € / heure. TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CG/

Objectifs:

Savoir gérer les formalités obligatoires du personnel (recrutement, embauche, départ). Acquérir les techniques des bulletins de paie. Être apte à générer les DSN et signalements d'événements.

Programme :

Le recrutement du salarié

Les contraintes légales, l'offre d'emploi Les formalités d'affiliation et le registre unique du personnel Spécificités liées à l'embauche d'un travailleur étranger Recours à une main-d'œuvre extérieure La protection des données personnelles

► Le contrat de travail

Les caractéristiques, formes de contrats et clauses contractuelles Le contrat de travail à durée indéterminée et déterminée La période d'essai, durée du travail et rémunération Les contrats spécifiques (temps partiel, contrat de chantier ...)

► Le bulletin de paie

Les mentions figurant sur le bulletin

Les éléments du salaire soumis et non soumis aux cotisations Les avantages en nature

La réalisation de la paie et calcul des absences (congés, maladie...) La paie des secteurs particuliers (BTP, Transports, HCR, commerces, services de l'automobile...)

La paie des autres situations (apprentis, Pro, stagiaires, dirigeants...) La saisie sur rémunérations ; La taxe sur les salaires Les indicateurs d'un tableau de bord social

► La comptabilisation des paies et organismes sociaux

La comptabilisation des Indemnités journalières et complémentaires La comptabilisation des paies et organismes sociaux Les déclarations (DSN, Signalements).

La rupture du contrat de travail

La démission, la prise d'acte et la résiliation judiciaire Le licenciement individuel ou la rupture conventionnelle Les documents de départ

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :

Positionnement en amont. Documents pédagogiques transmis à l'apprenant. Possibilité de s'entraîner avec vos documents. Réalisations de cas réels pour faciliter l'assimilation des concepts abordés. Evaluation des acquis. Evaluation à chaud de la formation.

Contact : Josiane DELRIEU 05 53 47 90 93

formation@jd-developpement.com



FORMULAIRE D'INSCRIPTION Formation continue

Dispositif de Formation : Plan ☐ Autre ☐ Intitulé de la Formation :	
Date de la session :	
ETABLISSEMENT	
Raison sociale :	
V	
Code postal :	Ville:
	SIRET:
	NAF:
Nom du responsable :	Effectif:
Fonction:	OPCO:
APPR ENANT	
NOM :	
Prénom :	
Fonction:	Etes-vous en situation de handicap ? Oui ☐ Non ☐
	Avez-vous besoin d'aménagements ? Oui
MODALITES I	D'INSCRIPTION
Ce formulaire vaut acceptation des conditions générales de vente disponibles sur notre site Internet http://jd-developpement.fr	Date Nom du signataire, signature et cachet
A réception du formulaire d'inscription, une convention (ou contrat) de formation vous sera adressée, à nous retourner dûment signée et revêtue du cachet de l'établissement accompagnée du règlement.	
Seul le règlement global génère l'inscription définitive.	
JD Développement a opté pour le régime d' exonération de la TVA (article 261-4-4°a du CGI).	